



Avocat ne veut plus nous defendre

Par bernardlestephh

Bonjour

mon avocat suite a pres de 5 ans de procedure ne veut plus nous defendre voici ce qu'elle nous a ecrit ;
"Cela étant, je ne peux continuer à assurer la défense de vos intérêts. Mon investissement a dépassé largement ma rémunération et mon indemnisation au titre de l'aide juridictionnelle, sans que nous avancions et que vous en soyez satisfait? Ce que je regrette" .
nous avons 3 dossier de litige avec la voisine ...que devons nous faire en choisir un autre avec recommencer tus les frais ?... on n'a pas de protection juridique ...contracter apres le debut du 1 er litige ..ni d'aide juridictionnelle

Merci

Par jodelariege

bonjour

votre avocat ne veut plus vous défendre car il estime avoir fait un travail au delà de sa rémunération;que le dossier n'avance pas....

Si le dossier n'avance pas il y a peut être un probleme: votre affaire ne peut aboutir car vous avez tord(par exemple...) ou pas assez de preuves légales...

Vous pouvez demander l'intervention d'un autre avocat que vous paierez vous même mais avez vous d'autres éléments qui pourraient faire pencher la balance de la loi vers vous?

Par kang74

Bonjour

Charge à vous de savoir ce que vous êtes prêt à investir financièrement dans une affaire ou il y a déjà eu une décision qui ne vous convient pas .

La multiplication des procédures peut vous amener à payer tous les frais d'avocat de la partie adverse et même si vous aviez l'aide juridictionnelle .

Par Jet

Bonjour,

Sujet réitéré après onze minutes
([url=https://www.forum-juridique.net/immobilier/voisinage/litige/servitude-reduite-par-fond-servant-art-701-bafoue-admis-par-juge-t67142.html]https://www.forum-juridique.net/immobilier/voisinage/litige/servitude-reduite-par-fond-servant-art-701-bafoue-admis-par-juge-t67142.html[/url]).
BC.

Par kang74

Sujet déjà abordé et traité par la justice :

[url=https://www.forum-juridique.net/immobilier/voisinage/litige/servitude-reduite-par-fond-servant-art-701-bafoue-admis-par-juge-t67142.html]https://www.forum-juridique.net/immobilier/voisinage/litige/servitude-reduite-par-fond-servant-art-701-bafoue-admis-par-juge-t67142.html[/url]

Par hideo

Bonjour,

Vous aviez l'AJ et votre avocate a fait ce qu'elle pouvait .Si vos exigences sont abusives ,c'est normal qu'elle refuse de continuer .

Il vous faut trouver un autre avocat ,mais ce sera la même chose ,il va demander votre dossier et si le dossier est indéfendable .Il refusera .

Il vous faudra faire reprendre toute l'affaire par un autre qui même avec honoraires pourra très bien refusé si le dossier est terminé et sans aucun recours possible .

Cordialement